

Motion 1802

Energie solaire : Genève doit enfin agir !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la consommation et la production d'eau chaude peuvent se faire en utilisant l'énergie renouvelable, soit solaire;
- que l'énergie solaire est totalement sous-employée dans notre canton;
- que de nombreux bâtiments et immeubles publics et privés ont le potentiel requis pour la pose de ces panneaux;
- qu'un contrat de partenariat PPP devrait être créé;
- que l'énergie solaire, renouvelable, est non seulement inépuisable mais également plus rentable qu'on ne l'imagine;

invite le Conseil d'Etat

- à établir un listing des bâtiments publics et privés se trouvant sur le territoire de la République et canton de Genève ayant la possibilité et le potentiel d'être équipés de panneaux solaires;
- transmettre la présente motion en tant que résolution aux autorités exécutives et législatives des communes de la République et canton de Genève afin de les inviter à participer à cette démarche;
- évaluer le coût qu'engendrerait la pose de panneaux solaires sur les bâtiments publics et privés, selon la fonction et le type de besoin;
- étudier et élaborer un contrat de partenariat avec le secteur privé du type P.P.P. (Partenariat Public Privé);
- trouver un partenariat avec le privé, selon la formule P.P.P. pour la pose desdits panneaux solaires dans la plus large mesure possible;
- étudier la possibilité de réduire l'imposition fiscale aux entreprises et aux privés utilisant ce type d'énergie.